

## DÉLIBÉRATION n° 2024/109

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZZAN, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Rony BARTHE, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Marc BABOU à Carine VIDAL, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Pascal AUDIC, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absente : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Installation d'un conseiller municipal**

Vu le Code électoral ;

Vu le courrier de Madame Maurine FOSSAT en date du 2 juin 2024 ;

Considérant que par courrier du 2 juin 2024 Madame Maurine FOSSAT a adressé sa démission à Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation de Monsieur Philippe RAISON en qualité de conseiller municipal en charge de la jeunesse ;

Considérant que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le préfet informé de cette modification ;

Considérant qu'une erreur matérielle sur les délibérations du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2024 incluant madame Maurine FOSSAT dans les élus en exercice doit être corrigée ;

Considérant que Madame Maurine FOSSAT était absente, sans procuration et qu'elle n'a pas été comptabilisée dans le quorum et les votants ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

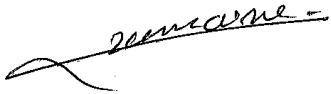
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Autorise** la correction de l'erreur matérielle sur les délibérations du conseil municipal du 1er juillet 2024 par le retrait de madame Maurine FOSSAT des élus en exercice ;

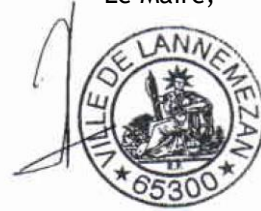
**Prend acte** de la démission de Madame Maurine FOSSAT ;

**Prend acte** de l'installation de Monsieur Philippe RAISON en qualité de Conseiller Municipal.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 25 septembre 2024